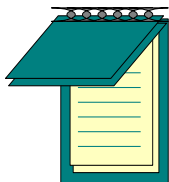


<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/11/2016</p>



LANTRAC A L'ECOUTE DU CONSEIL MUNICIPAL

La dernière réunion du Conseil Municipal s'est déroulée le vingt un novembre 2016 sous la présidence de Monsieur BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres sauf : M. Bernard BESSETTE qui a donné procuration à M. Fabrice FLOURY, Mme Corinne EXBRAYAT, procuration à M. Denis SOULIER.

Monsieur SOULIER Jean-Marc a été nommé secrétaire.

Le dernier compte rendu est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

COUPES DE BOIS 2017

Sur proposition de l'ONF, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe une destination pour les coupes de bois de l'exercice 2017.

Il sera proposé à une coupe d'amélioration, vendue sur pied, sur une surface de 6 ha 62.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite de M. CIGOLLETI, Sénateur, une subvention de 8 000€ au titre de la réserve parlementaire 2017 pour l'équipement sportif du complexe socio-culturel et sportif d'un montant total de 31 695,46€ H.T.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE – RHONE ALPES

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite de la Région Auvergne – Rhône Alpes, une subvention de 500.000€ pour la construction du complexe socio-culturel et sportif d'un montant total de 2 746 669,19 H.T.

ASTREINTES DE DENEIGEMENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre en place des astreintes pour l'hiver 2016-2017 pour les agents titulaires. Le roulement est établi par Monsieur le Maire et les Adjoints. La rémunération sera conforme à la réglementation. Le Maire est autorisé à signer tout acte concernant la rémunération de ces astreintes. Début de période : du 09/12/2016 – fin de période : 10/03/2016.

CONVENTION DE DENEIGEMENT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler la convention de déneigement avec l'entreprise TLD aux mêmes conditions que l'an dernier.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREMIER TRIMESTRE 2017

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2016 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Il autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement concernant l'acquisition du terrain GAY-MONTCHAMP et l'achat d'équipements informatiques.

INDEMNITES DU RECEVEUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une indemnité de conseil au Receveur pour un montant de 497,74€ brut soit 453,66€ net

PRIME AUX AGENTS NON TITULAIRES

Deux agents communaux en contrat aidé ne peuvent prétendre aux IAT du fait de leur statut. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de leur attribuer une prime calculée au prorata de leur temps de travail.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant que Mme EXBRAYAT Corinne, du fait de contraintes professionnelles présente sa démission du conseil communautaire du Meygal, le Conseil Municipal à l'unanimité décide la nomination, selon la liste électorale de Mme MAUTE Annie. Les conseillers communautaires pour la commune sont dorénavant :

- BRESSELLE Pierre
- JAMMES Josette
- REYMOND Laurent
- MONTEIL Eliane
- BESSETTE Bernard
- MAUTE Annie

La répartition des sièges au sein du nouvel EPCI s'est faite par accord local, la commune de Lantriac disposera de 6 sièges. Les conseillers seront donc reconduits et poursuivront leur mandat au sein du nouvel EPCI.

DIVERS

- Point sur la fiscalité communauté de communes
- Avancée de la rédaction du DUERP